

DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : USSEL (275)  
Section : AP  
Feuilles(s) : 000 AP 01  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980  
Date de l'édition : 24/09/2024  
Support numérique : .....

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2085 A  
Document vérifié et numéroté le 24/09/2024  
A Brive-la-Gaillarde  
Par Guyon Arnaud  
Géomètre principal  
Signé

Cachet du service d'origine :

POLE TOPO. DE GEST. CADASTRALE  
C.F.I.P. BRIVE LA GAILLARDE  
50 boulevard Gontran Royer  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Téléphone : 05.55.18.35.16  
sdif19.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les  
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué  
sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ..... de bornage, dont copie  
ci-jointe, dressé le ..... par .....  
géomètre à .....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance  
des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A ....., le .....

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

D'après le document d'arpentage dressé  
Par EMMANUEL LETRANGE (2)  
Réf. : 24208  
Le 05/09/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable qu'en cas d'une esquisse (plan renvoyé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20241211-DL20241211-016-DE 70  
Date de télétransmission : 16/12/2024  
Date de réception préfecture : 16/12/2024